

Distr.  
GENERALE  
  
A/AC.109/1141  
6 avril 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION  
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

ANGUILLA

Document de travail établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. GENERALITES . . . . .	1 - 4	3
II. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE . . . . .	5 - 22	3
A. La Constitution . . . . .	5 - 6	3
B. Evolution constitutionnelle . . . . .	7	4
C. Partis politiques et élections . . . . .	8	4
D. Statut futur du territoire . . . . .	9 - 17	4
E. Fonction publique . . . . .	18 - 21	5
F. Relations extérieures . . . . .	22	6
III. SITUATION ECONOMIQUE . . . . .	23 - 58	6
A. Généralités . . . . .	23 - 24	6
B. Finances publiques . . . . .	25 - 30	6
C. Agriculture, élevage et pêche . . . . .	31 - 38	7
D. Développement industriel . . . . .	39	9
E. Travaux publics . . . . .	40	9

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
F. Transports, communications et autres services essentiels . . . . .	41	9
G. Activités immobilières . . . . .	42 - 44	9
H. Secteur bancaire . . . . .	45	10
I. Environnement . . . . .	46	10
J. Affaires internationales . . . . .	47 - 51	10
K. Tourisme . . . . .	52 - 55	11
L. Aide fournie par les organismes des Nations Unies . . . . .	56 - 58	12
IV. SITUATION SOCIALE . . . . .	59 - 64	12
A. Main-d'oeuvre . . . . .	59 - 60	12
B. Santé publique . . . . .	61	13
C. Stupéfiants . . . . .	62 - 63	13
D. Prévention des catastrophes et planification préalable . . . . .	64	13
V. ENSEIGNEMENT . . . . .	65 - 67	13

## ANGUILLA<sup>1</sup>

### I. GENERALITES

1. Anguilla est située à 240 kilomètres à l'est de Porto Rico, à 113 kilomètres au nord-ouest de Saint-Kitts-et-Nevis et à 8 kilomètres au nord de Saint-Martin. La superficie totale du territoire, y compris plusieurs îlots proches, est de 96 kilomètres carrés. Sur l'un de ces îlots, Sombrero, le Département du commerce du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a installé un phare. L'île principale a une longueur maximale de 26 kilomètres et une largeur maximale de 5 kilomètres. Il n'y a pas de zone urbaine dominante, même si certains secteurs sont plus densément peuplés que d'autres. Le siège du Gouvernement et la principale zone de peuplement se trouvent à The Valley.

2. Le climat est tropical; la température mensuelle se situe en moyenne autour de 25 °C et l'humidité relative mensuelle est en moyenne de plus de 70 %. Du fait de la topographie d'Anguilla, les précipitations sont faibles et irrégulières. Les îles sont situées dans la zone des cyclones et de juillet à octobre il y a une veille météorologique.

3. La population recensée à 6 842 habitants en 1984 est passée à 9 300 au milieu de 1991. Le taux annuel d'accroissement était estimé à 9,7 %<sup>2</sup>. On trouve également un petit nombre de résidents étrangers essentiellement originaires du Royaume-Uni, du Canada et des Etats-Unis. Selon la Puissance administrante, plusieurs milliers d'Anguillais et leurs familles vivent et travaillent en dehors de l'île, essentiellement dans les îles voisines (Saint-Martin, Saint-Kitts-et-Nevis, Antigua-et-Barbuda, les îles Vierges américaines et Porto Rico), ainsi qu'au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

4. Une mission des Nations Unies s'est rendue dans le territoire en septembre 1984 et a tenu des consultations à Londres avec des représentants de la Puissance administrante.

### II. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

#### A. La Constitution

5. On trouvera dans le rapport de la mission de visite (A/AC.109/799, par. 19 à 27) une brève description de l'Anguilla (Constitution) Order de 1982. En bref, le Gouvernement est constitué d'un gouverneur, d'un conseil exécutif et d'une chambre d'assemblée. Le Gouverneur, nommé par la Reine, est responsable de la défense, des affaires étrangères, de la sécurité intérieure (y compris la police) et de la fonction publique. Il détient également des pouvoirs réservés dans le domaine législatif, qu'il exerce sous le contrôle du Secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth. Pour le reste, il doit consulter le Conseil exécutif et en respecter les avis.

6. Le droit qui s'applique à Anguilla est la common law du Royaume-Uni, ainsi que la législation héritée de l'ancien Etat associé de Saint-Christophe-et-Nièves-et-Anguilla jusqu'en août 1971 et la législation promulguée sur le plan local depuis cette date. Actuellement, c'est la Cour suprême des Caraïbes orientales, constituée d'une cour d'appel et d'une haute cour de justice, de

tribunaux des référés et de tribunaux d'instance, qui est chargée de l'application des lois.

#### B. Evolution constitutionnelle

7. Un résumé détaillé des principaux points et questions soulevés dans le rapport du Comité chargé d'examiner la Constitution, créé par le Gouverneur, figure dans le document de travail établi en 1989 par le Secrétariat. (Voir A/AC.109/975, par. 15 et 16; voir également A/AC.109/975/Add.1, annexe.)

#### C. Partis politiques et élections

8. Comme indiqué plus haut, des élections générales sont organisées dans le territoire tous les cinq ans. Les dernières élections générales tenues dans le territoire ont eu lieu en février 1989 et ont eu pour résultat la réélection du Ministre principal, Emile Gumbs. Son parti, l'Anguilla National Alliance (ANA) au pouvoir, a remporté trois des sept sièges en jeu. La position de l'ANA s'est trouvée renforcée par le ralliement d'un membre élu indépendant. Par suite, l'ANA détient maintenant quatre des sept sièges à la Chambre d'assemblée. Le parti d'opposition, l'Anguilla United Party (AUP) a obtenu deux sièges, et l'Anguilla Democratic Party (ADP), un seul.

#### D. Statut futur du territoire

9. A la suite de l'examen de sa politique vis-à-vis des territoires dépendants des Caraïbes et de son administration de ces territoires auquel il a procédé en 1991, le Royaume-Uni a sensiblement modifié sa politique en 1992. Pour le texte intégral du communiqué publié à la suite de cet examen, voir le document de travail établi par le Secrétariat sur Montserrat, document A/AC.109/187, paragraphe 17.

10. Cette nouvelle politique vise à renforcer le dialogue, la coordination et la coopération entre le Royaume-Uni et les territoires. Elle vise également à restructurer la gestion du "Foreign and Commonwealth Office" (Secrétariat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth) et de l'"Overseas Development Agency" (Administration du développement outre-mer), tant au Royaume-Uni qu'aux Caraïbes.

11. Dans le cadre de cette politique, chaque gouverneur sera secondé par un fonctionnaire du Foreign and "Commonwealth Office" nommé à plein temps. Pour améliorer la coordination à Londres, des mesures ont été prises en vue de créer, sous la présidence du Ministre du "Foreign and Commonwealth Office", un conseil ministériel de gestion chargé des Caraïbes (rebaptisé par la suite Groupe ministériel sur les territoires dépendants).

12. Par ailleurs, on a entrepris de créer à la Barbade, un secrétariat régional aux territoires dépendants des Caraïbes, placé sous la direction d'un haut fonctionnaire du "Foreign and Commonwealth Office" qui serait chargé de gérer les fonds du "Foreign and Commonwealth Office" et de l'"Overseas Development Agency" alloués aux territoires des Caraïbes.

13. Selon un communiqué émanant du "Foreign and Commonwealth Office", dans le souci de promouvoir la bonne administration et le développement économique, les

ministres britanniques ont décidé de s'employer en priorité à aligner les réglementations des services financiers off shore sur les normes internationalement reconnues.

14. Le communiqué en question indiquait en outre que l'on réfléchirait d'urgence à la nécessité de réviser les lois anachroniques et d'améliorer les normes de la magistrature et du fonctionnement des tribunaux.

15. De plus, le nouveau Groupe ministériel de gestion regrouperait les départements et services du Gouvernement britannique investis d'un rôle dans les affaires des territoires.

16. Outre le Foreign and "Commonwealth Office" et l'"Overseas Development Agency", des représentants du Trésor, de l'Intérieur, du Département du commerce et de l'industrie, du Ministère de la défense, du Département des transports, du Département de l'environnement et de la Banque d'Angleterre seraient invités à s'y faire représenter périodiquement aux réunions du Groupe.

17. En novembre 1992, le Ministre principal a tenu à Montserrat une réunion avec ses homologues des îles Vierges britanniques, de Montserrat et des îles Turques et Caïques en vue d'arrêter une position commune à l'occasion de l'examen par la Grande-Bretagne de son administration et de sa politique vis-à-vis des territoires dépendants des Caraïbes évoquée plus haut<sup>3</sup>.

#### E. Fonction publique

18. Répondant à une question que lui avait adressée le Secrétaire du Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance au nom de cet organe, un représentant de la Puissance administrante a indiqué dans une lettre datée du 5 août 1991 que la fonction publique d'Anguilla était composée d'environ 92 % d'autochtones et de 8 % d'étrangers. Sur 515 employés au total, 31 étaient originaires d'autres îles des Caraïbes, six du Royaume-Uni (apportant une assistance technique au titre du programme d'aide du Royaume-Uni) et six autres de divers pays (dont les services étaient fournis essentiellement par des organismes donateurs, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

19. En présentant le budget de 1992, le Ministre des finances a déclaré que les traitements et salaires de la fonction publique représentaient plus de 56 % du budget, et que les augmentations de ces traitements avaient entraîné une hausse importante du budget de fonctionnement du Gouvernement. Mais les divers départements de l'administration avaient aidé le Gouvernement à maintenir le montant total des dépenses à un niveau acceptable en réduisant de 10 % leurs dépenses de fonctionnement, ainsi que le Gouvernement leur en avait fait la demande.

20. Le Département du Trésor avait pris des mesures pour octroyer à tous les fonctionnaires une assurance-groupe maladie. A cette fin, il avait créé un comité chargé d'étudier la question et de formuler des recommandations sur le régime d'assurance adapté à la fonction publique.

21. Le Ministre des finances a déclaré que le Gouvernement mettait fortement l'accent sur la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre. La

formation, ainsi que l'installation de micro-ordinateurs dans les départements du Gouvernement, permettraient d'accroître la productivité tout en maintenant les dépenses à un faible niveau.

#### F. Relations extérieures

22. Le Gouvernement anguillais coopère directement avec d'autres gouvernements des Caraïbes et participe à des conférences régionales et à des projets organisés par des gouvernements ou par des organisations ou organismes régionaux et internationaux (voir aussi les paragraphes 56 à 58). Le territoire est membre de la Banque de développement des Caraïbes, de l'Université des Antilles occidentales et de la Banque centrale des Caraïbes orientales, et est doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales.

### III. SITUATION ECONOMIQUE

#### A. Généralités

23. L'amélioration du niveau de vie de la population par la mise en valeur de la capacité de production et la création d'une gamme étendue de possibilités d'emploi demeurent les objectifs de développement du territoire. Le tourisme est le principal moteur de la croissance, mais le Gouvernement reconnaît qu'il faut assurer une certaine diversification économique pour garantir une croissance équilibrée des différents secteurs. Dans le cadre de cette stratégie, il est également envisagé de créer des coentreprises semi-publiques pour instaurer un climat propre à attirer les investissements locaux et étrangers.

24. D'après la Banque de développement des Caraïbes, le produit intérieur brut réel de l'île a augmenté de 6,5 % (pourcentage estimatif) en 1991 contre 8,3 % en 1990. Ce ralentissement du taux de croissance économique a été attribué surtout à un accroissement très lent du nombre total de visiteurs du fait de la crise du Golfe au début de 1991, et à la persistance de la récession aux Etats-Unis. L'activité dans le secteur du bâtiment est demeurée modeste en 1991, et a ralenti pendant le troisième trimestre à la suite de l'achèvement de plusieurs grands projets des secteurs privé et public. La faiblesse du niveau de l'activité économique a influé sur la situation budgétaire du pays qui s'est détériorée pour la deuxième année consécutive. L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation a reculé de 5,3 % en 1990 à 4,6 % en 1991<sup>4</sup>.

#### B. Finances publiques

25. L'unité monétaire du territoire est le dollar des Caraïbes orientales. Un dollar des Etats-Unis équivaut à 2,68 dollars des Caraïbes. Dans son Rapport annuel sur l'économie<sup>2</sup>, la Banque de développement des Caraïbes a déclaré que la situation des finances publiques d'Anguilla s'était dégradée en 1991. Le déficit budgétaire global était passé de 3,4 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1990 à 5,1 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1991. Il ressort des données préliminaires que l'excédent des comptes courants publics était tombé de 1,5 million de dollars des Caraïbes orientales en 1990 à 0,7 million de dollars des Caraïbes orientales en 1991. Les recettes courantes s'étaient contractées de 5 % revenant à 31 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1991; les dépenses courantes, elles aussi, avaient diminué pendant

cette période, de 1,8 % en fait, pour s'établir à 31,2 millions de dollars, du fait de l'arrêt des transferts de fonds au profit du département de l'électricité qui venait d'être privatisé. Par suite du déficit enregistré en 1991, le Gouvernement n'avait pu verser que 50 % (soit 0,5 million de dollars) des fonds redevables au Conseil pour le développement d'Anguilla.

26. En présentant le budget, le Ministre des finances a déclaré que d'après les données préliminaires pour 1992 il serait recouvré un montant de plus de 31,6 millions de dollars au titre des recettes. Il a ajouté que pour l'année 1993, les projections indiquaient des montants de 37 088 300 dollars pour les recettes ordinaires et de 36 901 184 dollars pour les dépenses renouvelables, soit un excédent de 187 116 dollars.

27. Le Ministre a ajouté que le Ministère des finances avait recherché des moyens de combler plusieurs lacunes dans les procédures de recouvrement des impôts et restait disposé à examiner toutes suggestions concernant l'amélioration de ces procédures. Le Gouvernement travaillait à renforcer ses mécanismes de vérification des comptes et se préparait à nommer un Directeur de la vérification des comptes.

28. D'après le Ministre, le recouvrement des impôts dans le territoire était surtout compliqué par le fait que les taux d'imposition y étaient faibles et l'assiette de l'impôt réduite. Il a précisé que si l'impôt sur le revenu était une option envisagée par les donateurs, le Gouvernement n'avait nullement l'intention d'imposer ce régime fiscal et s'opposerait du reste à toute proposition allant dans ce sens.

29. Le Ministre a expliqué que l'institution de l'impôt sur le revenu nécessiterait la mise en place d'un nouveau système de gestion et de recouvrement, ainsi que l'application de sanctions. Il a déclaré qu'il était inutile d'adopter ce régime d'imposition, tant que les habitants du territoire continueraient à acquitter les diverses taxes auxquelles ils sont assujettis.

30. D'après la Banque de développement des Caraïbes, les ressources du Programme d'investissements publics du Gouvernement pendant la période 1992-1994 s'élèvent à 82,5 millions de dollars des Caraïbes orientales desquels 15,8 millions de dollars correspondent aux fonds locaux. Les prévisions de dépenses devraient fléchir de 43,5 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1992 à 24,4 millions de dollars en 1993 et à 14,7 millions de dollars en 1994. Le Programme d'investissements publics privilégie largement l'amélioration des grands réseaux routiers et des services sociaux comme la santé et l'éducation, ainsi que de l'approvisionnement en eau. Environ 47 % du montant total des investissements prévus seront alloués aux services économiques, 23,6 % aux services sociaux, 13,4 % aux services financiers et 16,3 % aux services d'utilité publique<sup>2</sup>.

### C. Agriculture, élevage et pêche

31. L'activité agricole est extrêmement limitée à Anguilla en raison de divers facteurs, dont la pauvreté du sol, la superficie limitée des terres arables et l'irrégularité des précipitations. Le Gouvernement s'efforce néanmoins d'assurer un degré maximum d'autosuffisance dans le domaine de la production agricole.

32. Comme on l'a déjà indiqué, malgré la sécheresse et l'irrégularité des pluies à Anguilla, l'agriculture reste un des principaux moyens d'existence de la population. En plus des exploitations agricoles, le territoire compte plusieurs entreprises locales d'élevage de bétail, d'aviculture et de pêche. Les jeunes commencent à prendre part aux activités agricoles, dont la culture de légumes. Les habitudes alimentaires ayant changé, ils sont plus disposés à manger des légumes produits sur place.

33. D'après la revue Anguilla Life Magazine, le CARDATS et le Département de l'agriculture travaillent en collaboration très étroite avec les exploitants agricoles pour les aider à obtenir de meilleurs rendements. A cet effet, le Département a pris diverses initiatives consistant notamment à importer des variétés de semences à haut rendement et résistantes aux maladies pour les revendre aux exploitants; à améliorer les installations d'entreposage; à offrir en location du matériel mécanique tels que tracteurs et charrues; et à fournir des services en matière de protection des récoltes. Quant au CARDATS, il participe également à l'exécution de projets d'irrigation, en créant des étangs alimentés par les eaux des précipitations et appelés à servir de réservoirs d'irrigation.

34. On a déjà indiqué que le Gouverneur a déclaré que le Département de l'agriculture collaborait avec l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes, en plus du CARDATS, pour aider les agriculteurs et les éleveurs. L'aide à ces derniers comprend l'introduction de meilleures races d'animaux et l'exécution de programmes d'élevage de porcs et de lapins. On encouragera les exploitants à veiller davantage à l'environnement en limitant l'érosion des sols sur les pentes et en s'efforçant de ne pas gaspiller l'eau.

35. La Banque de développement des Caraïbes a indiqué que, malgré la raréfaction des précipitations dont le volume est passé de 102 centimètres en 1990 à 48 centimètres en 1991, la production de certaines cultures avait progressé en 1991. Les principales cultures sont l'igname (seule culture ayant souffert de la sécheresse), le pois cajan, le maïs, la laitue, le chou et la patate douce<sup>2</sup>.

36. L'amélioration des résultats dans ce secteur résulte de l'accroissement de la demande de légumes produits sur place par les hôtels et les résidents, ainsi que de la hausse des prix des fruits et des légumes frais, et du succès du système d'irrigation au goutte-à-goutte. L'exportation de laitue et de chou vers Saint-Martin et Porto Rico s'est développée grâce aux efforts d'un entrepreneur pratiquant la culture hydroponique, c'est-à-dire la culture sans sol, les légumes poussant uniquement dans une solution d'éléments nutritifs<sup>2</sup>.

37. La création d'un Département de la pêche en 1989 a suscité un regain d'intérêt pour la pêche hauturière. Il existe une demande hôtelière de langoustes, d'espèces communes et de vivaneaux pêchés sur place. L'accroissement de la demande du secteur du tourisme augure bien de l'avenir de ce sous-secteur. Entre autres initiatives du secteur public dans le domaine de la pêche, on retiendra la construction de la base maritime de la zone de Sandy Ground et l'aménagement d'une réserve marine principalement grâce à une subvention de la Division britannique pour le développement dans les Caraïbes en vue de protéger les espèces marines. A cet égard, une barge qui s'était échouée



dans le port de Road Bay a été déplacée et est utilisée pour créer un récif artificiel<sup>2</sup>.

38. Selon la Banque de développement des Caraïbes, le développement de la pêche hauturière contribuerait à diminuer les risques d'épuisement des ressources halieutiques du territoire du fait de la surexploitation. Aujourd'hui, la majorité des poissons sont pêchés dans les eaux côtières et vendus sur le marché intérieur. La pêche hauturière nécessitera des investissements pour l'achat de grands bateaux et de matériel de pêche et pour le financement de programmes de formation. Toutefois, pour développer la production dans ce secteur, il faudra améliorer les installations de débarquement, de traitement et de stockage et continuer à appliquer les dispositions de la réglementation sur la protection des ressources halieutiques.

#### D. Développement industriel

39. Le secteur manufacturier reste composé de petites et moyennes entreprises et ne compte qu'une gamme limitée d'activités comprenant la production de sel, la construction de bateaux en bois et d'autres activités traditionnelles. Le Gouvernement du territoire signale que ce secteur en est encore à ses débuts.

#### E. Travaux publics

40. Selon le Ministre des finances, le Gouvernement contribuera au financement de projets routiers et d'un programme de mise en valeur des ressources en eau financé par le Fonds européen de développement et la Division britannique pour le développement dans les Caraïbes à hauteur de plus de 16 millions de dollars. Les projets achevés en 1992 comprennent la construction d'installations scolaires supplémentaires, de bâtiments publics, le forage de puits et la fabrication de tuyaux.

#### F. Transports, communications et autres services essentiels

41. Le territoire est desservi par un réseau de près d'une centaine de kilomètres de route tous usages, deux grands ports de mer et un aéroport. Au cours de la période précédente, plusieurs grands projets d'équipement ont été achevés et d'autres étaient en cours de réalisation.

#### G. Activités immobilières

42. Selon la Banque de développement des Caraïbes, l'activité dans le bâtiment s'est légèrement accrue en 1991. Si plusieurs hôtels ont continué à accroître leur capacité d'accueil, la construction d'immeubles commerciaux a connu un ralentissement général et celle d'immeubles résidentiels a été freinée par la baisse des liquidités du système bancaire intérieur. Cependant, l'exécution de plusieurs projets du secteur public a pris du retard, soit en raison de l'approbation tardive de leur financement par les organismes donateurs, soit en raison de l'insuffisance du financement de contrepartie<sup>4</sup>.

43. Comme on l'a déjà indiqué en janvier 1991, le Gouvernement avait annoncé qu'il renforçait les réglementations s'appliquant aux étrangers détenteurs de terrains aux termes de l'Alien Land Holding Licenses Ordinance (Ordonnance sur la propriété foncière étrangère). Les étrangers auxquels une licence avait été

accordée et qui ne mettaient pas leur(s) projet(s) à exécution dans les délais prescrits devaient acquitter des pénalités financières immédiatement sous peine de confiscation.

44. Au 1er janvier 1991, les propriétaires fonciers devaient verser 25 % de la valeur estimative de leurs terres au Trésor anguillais : 15 % seraient consacrés aux frais d'enregistrement, les 10 % restants devant soit être remboursés lorsque le projet (ou la résidence) serait réalisé soit servir à payer les pénalités éventuellement exigibles.

#### H. Secteur bancaire

45. En 1991, le montant total des dépôts dans les banques commerciales a augmenté de 15,5 %, passant à 194,2 millions de dollars. Les prêts et avances consentis par les banques ont augmenté de 19,6 % pour atteindre 165,7 millions de dollars. Les prêts alloués au secteur privé ont augmenté de 19 % cependant que le volume des crédits nets au secteur public s'accroissait de 60 %, pour atteindre 2,4 millions de dollars, le Gouvernement cherchant à financer son programme de dépenses d'équipement. Le volume des prêts au secteur de la distribution est passé de 16,1 % à 16,9 %, cependant que celui des prêts pour l'achat de maisons et de terres se contractait de 8,7 % en 1990 à 8 % en 1991 en raison du ralentissement de l'activité dans le bâtiment. La part des prêts aux entreprises de tourisme a légèrement augmenté, passant de 29,1 % à 29,6 %<sup>2</sup>.

#### I. Environnement

46. Au cours des années précédentes, le Gouvernement a pris des mesures pour acquérir des terrains et les soustraire ainsi aux activités illicites d'extraction de sable menées par certaines sociétés locales. Il a aussi décidé de réglementer strictement la navigation dans ses eaux territoriales afin d'empêcher les plaisanciers négligents de porter atteinte à l'environnement (voir A/AC.109/1058, par. 51 à 53).

#### J. Affaires internationales

47. A la suite d'une étude des activités financières du territoire commandée par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, les services financiers internationaux anguillais ont été placés sous l'autorité du Gouverneur en mai 1990. Par la suite, le territoire a vérifié 43 autorisations d'activité bancaire et en a annulé 30 (voir A/AC.109/1058, par. 56 à 60).

48. En décembre 1991, la Chambre a approuvé l'Offshore Banking and Trust Companies Ordinance (Ordonnance sur les sociétés bancaires et fiduciaires off shore) qui donne au Gouverneur pleins pouvoirs pour accorder en dernier ressort des licences d'exploitation à ces sociétés (voir A/AC.109/1106, par.54).

49. Comme indiqué auparavant, le Ministre des finances et du développement économique avait annoncé que le Royaume-Uni avait accepté de verser 40,5 millions de dollars des Caraïbes orientales à Anguilla pour financer six grands projets de développement (voir A/AC.109/1106, par. 56 à 58).

50. Ces projets concernaient : un nouveau bureau d'enregistrement des sociétés de services financiers qui doit abriter aussi l'Association hôtelière d'Anguilla et le Département du tourisme; un nouveau bureau de poste, pour remplacer l'ancien, trop petit et très délabré; un nouveau commissariat et une nouvelle base maritime à Sandy Ground, qui doivent accueillir également des bureaux des départements des pêches, de l'immigration et des douanes; une nouvelle bibliothèque destinée à remplacer la bibliothèque actuelle et à servir de centre d'apprentissage et de formation de l'école polyvalente d'Albena Lake-Hodge; une nouvelle prison; et l'aménagement général des ressources hydrauliques.

51. Le Ministre des finances a ajouté que 4 millions de dollars des Caraïbes orientales supplémentaires avaient été réservés à des projets que le Gouvernement anguillais et la Division britannique du développement installée à la Barbade pourraient s'accorder à réaliser au cours des trois prochaines années si nécessaire. De plus, le Gouvernement britannique avait accepté d'examiner les besoins d'Anguilla en investissements une fois les 4 millions de dollars entièrement utilisés. Il n'était pas prévu d'utiliser ces fonds pour des activités d'assistance technique ou de formation, qui seraient assurées par le Gouvernement britannique au cours des prochaines années.

#### K. Tourisme

52. D'après la Banque de développement des Caraïbes<sup>2</sup>, le nombre total de visiteurs en 1991 s'est élevé à 90 544, contre 90 506 en 1990, dont 65,8 % à l'occasion d'excursions et 34,2 % en escales. Le nombre d'excursions, en provenance surtout de Saint-Martin (31 002) a augmenté de 0,6 % et le nombre d'escales (59 542) de 0,4 %. Les recettes du tourisme se sont élevées au total à 96,7 millions de dollars des Caraïbes orientales, soit 3,4 % de plus qu'en 1990. La durée moyenne du séjour est toujours de 10,3 jours.

53. Cette augmentation est due au développement du programme de promotion du Conseil du tourisme d'Anguilla et de l'Association des hôtels d'Anguilla, mais en raison de ressources financières limitées cette campagne de promotion a surtout été axée sur les Etats-Unis, principale source de clientèle touristique, la majorité des visiteurs en escale venant de ce pays. En effet, le nombre de visiteurs faisant ainsi escale dans l'île à partir des Etats-Unis a augmenté de 7,5 % en 1991 (20 379), alors que le nombre d'escales en provenance de l'Europe n'a augmenté que de 7,1 %, le nombre d'escales à partir du Canada diminuant de 2,5 %<sup>2</sup>.

54. Le nombre total de chambres est passé à 863, soit une augmentation de 4,9 % de plus qu'en 1990. Les taux de remplissage dans les grands hôtels de luxe se sont améliorés, mais certains hôtels de taille moyenne ont enregistré des taux de remplissage plus faibles que prévu pendant la saison touristique de 1991. Les petits hôtels et les pensions ont également continué à enregistrer des taux de remplissage assez faibles. En vue de résoudre ces problèmes et d'autres du même ordre, l'association "Inns of Anguilla" (coalition de propriétaires de petits hôtels et de pensions) s'est constituée en 1991 et une société de consultants a procédé à un examen de ce sous-secteur. Les principales faiblesses recensées sont notamment la mauvaise qualité des produits, l'insuffisance de la formation hôtelière, la mauvaise gestion et les coûts trop élevés. En outre, nombre des établissements ne sont pas bien situés. Les

consultants ont recommandé d'améliorer la promotion, la mise en valeur des ressources humaines et les installations elles-mêmes<sup>2</sup>.

55. Selon la Banque de développement des Caraïbes, le développement de l'industrie hôtelière reste un grave sujet de préoccupation. Le nombre de chambres d'hôtel a augmenté de 25 % entre 1985 et 1990. En l'absence d'un moratoire sur la construction hôtelière, il a été proposé au Département du tourisme d'effectuer une étude de marché en vue de déterminer la demande de chambres et installations pour visiteurs, d'intensifier les campagnes de promotion sur les marchés non traditionnels, et de promouvoir sélectivement les petits hôtels et pensions<sup>2</sup>.

#### L. Aide fournie par les organismes des Nations Unies

56. Dans le système des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) reste la principale source d'aide au développement du territoire. Le programme de pays d'Anguilla, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du PNUD, constitue le cadre de l'assistance extérieure à Anguilla. Au cours du quatrième cycle de programmation, qui porte sur la période 1986-1991, le PNUD a fourni 1,4 million de dollars des Etats-Unis. Le PNUD a prévu l'allocation de 1,26 million de dollars pour le deuxième programme de pays portant sur la période 1992-1996.

57. Au cours de la période à l'examen, les organismes des Nations Unies ont poursuivi leurs activités. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de concert avec la Division britannique pour le développement, a contribué à la mise au point de documents didactiques. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a aidé le Gouvernement à élaborer un plan-cadre de prévention de l'abus des drogues. Le Fonds des Nations Unies pour la population a fourni une aide au titre des programmes d'éducation et de planification familiales. L'Organisation panaméricaine de la santé a fourni une aide pour l'entretien du matériel sanitaire, l'immunisation et la modernisation des laboratoires de recherche sur le syndrome de l'immunodéficience acquise (sida).

58. Le territoire est représenté aux réunions annuelles du Groupe des Caraïbes pour la coopération dans le développement économique, organisées sous les auspices de la Banque mondiale.

### IV. SITUATION SOCIALE

#### A. Main-d'oeuvre

59. L'objectif du Gouvernement en matière de développement est d'améliorer le niveau de vie des Anguillais en mettant en valeur les capacités de production du territoire et en fournissant toute une gamme de possibilités d'emplois (voir A/AC.109/1026, par. 73).

60. La Banque de développement des Caraïbes indique que, même en l'absence de données fiables, le nombre de résidents exerçant un deuxième emploi dans le secteur du tourisme et la délivrance de permis de travail à la main-d'oeuvre tant qualifiée que non qualifiée donnent à penser que le chômage demeure négligeable. Le tourisme et le bâtiment lié au tourisme demeurent les

principaux employeurs, encore que la nature saisonnière de l'activité touristique dans les territoires entraîne d'importantes variations dans la demande de main-d'oeuvre. Par exemple, la demande de main-d'oeuvre a été très élevée pendant la première moitié de 1991 quand l'activité était développée dans le bâtiment. Elle a fléchi pendant la deuxième moitié de l'année lorsque l'activité dans le bâtiment s'est ralentie<sup>2</sup>.

#### B. Santé publique

61. Le Gouvernement est déterminé à assurer des soins de santé primaires à tous les Anguillais d'ici à l'an 2000. Le territoire est desservi par un hôpital pavillonnaire de 24 lits et par l'hôpital Princesse Alexandra, installation de 36 lits financée par le Royaume-Uni.

#### C. Stupéfiants

62. Des articles parus dans la presse indiquent que, même si l'usage des stupéfiants à Anguilla se limite actuellement aux drogues "douces" comme la marijuana, on sait que des drogues plus dures, et notamment la cocaïne, pénètrent dans le territoire. Selon le chef de la police, les preuves dont il dispose montrent que ces stupéfiants sont importés au fort de la saison touristique. Il a signalé aussi qu'en raison de l'absence de protection des frontières du territoire, le trafic de drogues pourrait poser un problème.

63. Le Gouvernement a déclaré en novembre 1992 que le Département de la police serait renforcé en 1993, et que celui-ci agirait en collaboration encore plus étroite avec le Département des douanes dans la lutte contre les stupéfiants. Des patrouilles côtières mixtes de policiers et de douaniers seraient constituées à cette fin.

#### D. Prévention des catastrophes et planification préalable

64. Selon des articles parus dans la presse en juin 1992, le Gouverneur avait déclaré qu'il avait été fortement impressionné par le Centre d'opérations d'urgence des îles Vierges britanniques et souhaitait créer un centre semblable à Anguilla. Il a ajouté qu'à la suite d'entretiens tenus à Londres avec des représentants du Secrétariat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, il avait obtenu du Gouvernement britannique un montant de 20 000 livres sterling pour financer la création d'un tel centre à Anguilla. Une étude aurait été entreprise pour déterminer les matériels nécessaires, les coûts à prévoir et l'emplacement du centre<sup>5</sup>.

#### V. ENSEIGNEMENT

65. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants de 5 à 14 ans et il est gratuit aux niveaux primaire et secondaire. En novembre, il y aurait eu 2 404 enfants d'âge scolaire dans le territoire.

66. Dans son rapport pour 1991<sup>2</sup>, la Banque de développement des Caraïbes constatait que l'enseignement à Anguilla se heurte à de graves problèmes. En 1986, l'examen d'entrée a été supprimé et l'enseignement secondaire qui était sélectif est devenu polyvalent. Ces réformes ont éliminé tous les critères qui servaient à évaluer l'aptitude des élèves avant leur entrée dans le système

d'enseignement secondaire polyvalent, ce qui a amené à regrouper des élèves aux aptitudes extrêmement diverses et a contribué en partie aux mauvais résultats obtenus par les élèves aux tests administrés par le Conseil des examens des Caraïbes. Les notes obtenues par les élèves lors de ces tests ont enregistré une baisse, et 25 % d'entre eux seulement ont eu la moyenne partout. Ces mauvais résultats sont également imputables : aux effectifs pléthoriques des écoles primaires urbaines; à l'insuffisance des locaux de l'école secondaire; au pourcentage élevé d'enseignants mal formés au niveau primaire et à la perte de personnels enseignants, au profit du secteur privé et de la fonction publique; aux lenteurs dans l'élaboration des programmes d'études; et à la médiocrité des dépenses d'équipement et de fournitures.

67. La Banque de développement des Caraïbes a également indiqué que l'évaluation complète des aptitudes des élèves et l'amélioration des installations s'imposaient donc à Anguilla si l'on voulait y améliorer l'enseignement. Conscient de ce problème, le Gouvernement a prévu d'allouer en priorité des fonds au secteur de l'enseignement. Il a proposé, à titre de solution, de construire une nouvelle école, de revoir les programmes scolaires et de renforcer la formation des enseignants. Il a également suggéré qu'Anguilla s'associe davantage avec les territoires voisins pour mettre en commun leurs services éducatifs en vue de réduire les coûts<sup>2</sup>.

Notes

<sup>1</sup> Les informations qui figurent dans le présent document proviennent de rapports publiés et des renseignements concernant les années 1986 et 1987 communiqués le 7 juillet 1988 et le 16 février 1989 pour les années 1984 à 1987 au Secrétaire général par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vertu de l'Article 73 e) de la Charte des Nations Unies. Les renseignements et les données chiffrées concernant ces années, ainsi que l'année 1988, constituent les informations les plus récentes dont on dispose.

<sup>2</sup> Banque de développement des Caraïbes, Rapport annuel sur l'économie, 1991 (Anguilla).

<sup>3</sup> Daily News (îles Vierges américaines), 20 novembre 1992.

<sup>4</sup> Banque de développement des Caraïbes, Rapport annuel, 1991 (Barbade).

<sup>5</sup> The Island Sun (Tortola), 20 juin 1992.

-----